



13 juillet 2021

**Réunion de la filière automobile sous l'égide du Président de la République :
Une stratégie pragmatique, à la veille de la publication par Bruxelles
de la révision des objectifs européens de réduction de CO2**

Le CNPA a participé ce 12 juillet au matin à une réunion de concertation de la filière automobile organisée au Palais de l'Elysée, sous l'égide du Président de la République et en présence du Premier ministre et de plusieurs membres du Gouvernement. Emmanuel Macron a pris l'initiative de réunir les représentants de la filière, dont le CNPA, la PFA et la FIEV, ainsi que les partenaires sociaux, afin de partager les éléments de diagnostic et d'analyse sur les perspectives, deux jours avant la publication de la feuille de route de la Commission européenne, ce 14 juillet, sur la révision des objectifs de réduction de CO2. Six mois avant la présidence française de l'Union européenne, et alors que l'impact de la crise sanitaire est loin d'être résorbé, il s'agissait de dessiner ce que sera la position de la France et la stratégie de transformation globale pour une filière sous fortes contraintes.

Défendre une feuille de route pragmatique et promouvoir une stabilité réglementaire et fiscale pour permettre aux entreprises d'innover

Le Président de la République, parfaitement conscient des enjeux, a assuré aux acteurs de la filière qu'une **approche pragmatique serait privilégiée par la France**, pour défendre et promouvoir auprès de Bruxelles ce qui est avant tout un actif stratégique essentiel. **La fin des moteurs thermiques, et donc des hybrides, en 2035 n'a donc pas été acté par Emmanuel Macron**. Le message porté est la volonté de la France de ne pas ajouter davantage de contraintes, à une filière automobile déjà largement sous pression.

Les acteurs de l'automobile se sont engagés à marche forcée dans la transition énergétique. Leur objectif n'est pas de la retarder mais bien au contraire de la réussir, et de contribuer ainsi significativement aux objectifs de l'accord de Paris. Des investissements lourds ont été réalisés par l'ensemble des acteurs de la filière pour faire évoluer une offre qui va devoir accélérer sa transformation.

Il est fondamental d'inscrire une visibilité et une lisibilité des dispositifs dans le temps, avec une véritable stabilité réglementaire et fiscale pour les mois et années à venir. Pour continuer à innover, les entreprises doivent se projeter, c'est pourquoi les besoins de visibilité, de stabilité dans le temps, de cohérence globale et de liberté de choix des technologies sont impératifs.

Mesurer les conséquences d'une solution technologique unique

Il est indispensable de mesurer les conséquences, sur les plans économiques et sociaux, mais également en termes de souveraineté économique, du choix d'imposer au marché une solution technologique unique, avec le véhicule électrique dans toute l'Europe – alors que les infrastructures de recharge ne sont pas disponibles sur tout le territoire, et que l'industrie européenne ne maîtrise pas encore l'ensemble des briques technologiques clé, contrairement à l'Asie. Plutôt que de tomber dans une stratégie exclusive, il est fondamental d'ouvrir l'éventail des solutions.

Signer la fin en Europe des moteurs thermiques, incluant de facto les hybrides et hybrides rechargeables, aurait des impacts économiques et sociaux, mais également écologiques, tout à fait massifs. De telles décisions, associées au projet de norme Euro 7, enclenchaient un effet d'anticipation critique pour les entreprises de la filière - **150.000 emplois menacés à 10 ans dans l'industrie et les services.**

Dans ce contexte, le CNPA demande **d'appliquer rapidement le Contrat de filière automobile, actualisé en avril dernier**, en déployant une feuille de route pour intensifier le développement des bornes de recharge, y compris dans les services de l'automobile, et en mettant en œuvre un plan d'accompagnement en termes de formation pour accélérer la transformation des compétences. Ce contrat est ambitieux, il faut l'exécuter et l'amplifier avec le plus d'agilité possible.

Créer une « Task force » visant à déployer des actions spécifiques à la transformation des services de l'automobile

Le Président de la République a amorcé l'idée d'un **Plan de soutien de la filière à l'automne 2021, sur les mutations du secteur et leurs conséquences économiques et sociales, dont les modalités seront fixées à l'issue d'un groupe de travail piloté par Matignon, dont le CNPA et la PFA seront parties prenantes.**

Dans ce contexte, le CNPA a formulé plusieurs propositions :

- **Le déploiement de la feuille de route prévue par l'avenant au Contrat stratégique de filière**, signé en avril dernier, avec la création d'une Task force et d'un Plan de soutien dédié, aux côtés du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère de la Transition écologique, visant à déployer des actions spécifiques à la transformation des entreprises de la distribution et des services ;
- **La mise en œuvre du plan ambitieux de déploiement des bornes de recharge, présenté par le CNPA aux services du Ministère de la Transition écologique et de l'Economie**, en s'appuyant sur l'écosystème et le maillage très important des services de l'automobile. Le CNPA a travaillé activement pour accélérer le déploiement de l'électromobilité en France, et est en attente de la validation du Gouvernement. Ces entreprises représentent **un potentiel de déploiement de plus de 50.000 bornes dans des points d'accès stratégiques** (agences de location de voiture, parcs de stationnement, garages, concessions, écoles de conduite, stations-service, ...).

- **Un plan de soutien exceptionnel à la filière à l'automne 2021, qui permette d'accompagner la transition du parc automobile**, pour répondre aux besoins de mobilité des Français au moment où les réglementations et les restrictions de circulation se durcissent drastiquement dans les métropoles (accélération des Zones à Faibles Emissions, etc.).

Le CNPA se félicite de l'approche adoptée par le Président de la République, qui a présenté une lecture globale de transformation de la filière, avec un plan d'actions ciblant non seulement l'industrie mais également les TPE-PME des services et de l'artisanat. Dans ce cadre, un Fonds de modernisation dédié aux services, tel que défini par le Contrat stratégique de Filière, doit faire partie intégrante de ce Plan d'actions qui sera élaboré au cours des prochaines semaines.

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 150 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.